

FORMATION BOIS TERRE PAILLE OU COMMENT CONSTRUIRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DES LOGEMENTS EN MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES

ACCESSIBLE EN LIGNE SUR INSCRIPTION
FORMATION EN VIDÉO SUR NOTRE ESPACE NUMÉRIQUE
formations.leformateurdescollectivites.fr



TOUTE L'ANNÉE

par **Michel Philipppo** Président de l'Association LESA
Vidéo en ligne sur inscription

Une documentation sera accessible dans votre espace
personnalisé

Accessible en ligne sur inscription

Pour tout renseignement, vous pouvez
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

Formations d'élu-e-s par Le Formateur des collectivités

FORMATION BOIS TERRE PAILLE OU COMMENT CONSTRUIRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DES LOGEMENTS EN MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES

Formation en vidéo sur notre espace numérique formations.leformateurdescollectivites.fr

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formation Bois Terre Paille ou comment construire des équipements publics et des logements en matériaux écologiques (en vidéo sur notre espace numérique)

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

moins de 1 000 habitants 100€
 de 1 000 à 5 000 150€
 de 5 000 à 10 000 200€
 de 10 000 à 20 000 250€
 de 20 000 à 30 000 300€
 de 30 000 à 40 000 350€

de 40 000 à 50 000 400€
 de 50 000 à 75 000 450€
 de 75 000 à 100 000 600€
 plus de 100 000 800€

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité

Bulletin à retourner à : **NOUVELLE ADRESSE : FDC, le formateur des collectivités** 20 rue Richebourg 39000 Lons le Saunier
ou à contact@leformateurdescollectivites.fr